

**CONSEIL SCIENTIFIQUE DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES ARIEGEOISES
Mardi 17 mai 2011 – Montels**

Compte-rendu synthétique

Etaient présents :

Laurence BARTHE, Alain CHATELET, Bernard DEFAUT, Corinne EYCHENNE, Olivier GUILLAUME, Florence GUILLOT, Gérard LARGIER, Alain MANGIN, Jean Paul METAILIE, Philippe SAHUC, Sophie SEJALON.

Etaient excusés ou absents :

Pierre AURIOL, Robert BEGOUEN, Alain BERTRAND, Hervé BRUSTEL, Anne CALVET, Stéphane CAPRICE, Jean CLOTTE, Marc DECONCHAT, Michel DEQUE, Nicolas DE MUNNIK, Francis DURANTON, Catherine JACQUART-MAISSANT, Christian JUBERTHIE, Laurent LELLI, Danièle MAGDA, Emmanuel MENONI, Claudine PAILHES, Eric PAUTARD, Thierry SARDIN, Jean-Pierre SARTHOU, Michel SEBASTIEN.

Ordre du jour de la réunion du Conseil scientifique

- Approbation du compte-rendu synthétique de la précédente réunion du Conseil scientifique
- Présentation par Florence GUILLOT des relations entre habitat et fortifications
- Présentation par Corinne EYCHENNE et Laurence BARTHE des résultats du projet de recherche « A Gouter » pour lequel le PNR est un sujet d'étude : quelle place pour l'agriculture dans la gouvernance des territoires ruraux ?
- Point sur les prochaines rencontres scientifiques
- Point sur la deuxième publication du Conseil scientifique sur les quiés du Tarasconnais
- Présentation du projet SICASSE
- Débat sur le gaz de schiste...
- Points divers : concours prairies fleuries, ...

Alain MANGIN nomme un secrétaire de séance : Florence GUILLOT.

Le compte-rendu de la précédente réunion est validé à l'unanimité.

Propos liminaires :

Alain MANGIN précise que le Conseil scientifique a été sollicité dernièrement par courriel pour émettre un avis sur le schéma départemental cynégétique discuté dernièrement en Commission départementale de chasse et de faune sauvage à laquelle siège le PNR. Il remercie Claude BERDUCOU pour ses éclairages et sa contribution très complète. Claude BERDUCOU rappelle que ces schémas cynégétiques doivent être élaborés depuis 2000 (disposition renforcée par la loi sur la chasse de 2007). Il regrette que le document proposé par la Fédération de chasse de l'Ariège comme la plupart des SDGC, soit moins prospectif que conservateur des modes de gestion localement en usage, trop optimiste sur l'état des populations de gibier et les possibilités de prélèvement durables et qu'il intègre peu les données d'autres structures telles que l'ONF, l'ANA, ainsi que les rôles économique et sociaux de la chasse, importants pour la vie dans le PNR. Sophie SEJALON assure que la plupart des remarques formulées par le PNR grâce à ce rapport du CS (qui peut vous être transmis si vous la souhaitez), ont été bien perçues comme constructives, par la commission.

Alain MANGIN accueille également un nouveau membre du Conseil scientifique : Philippe SAHUC, sociologue et ethnologue. Philippe SAHUC est rattaché à l'ENFA. Il a fait sa thèse sur le métier de facteur en montagne et particulièrement dans le Castillonnais. Il mène également des activités culturelles dans le Couserans sur le don et le contre-don : évolution des textes et des lectures à partir de la réaction du public, méthode permettant de tisser des liens interactifs entre les artistes et les habitants. Il intervient également à la licence professionnelle de Foix sur les espaces pastoraux.

Alain MANGIN excuse également Anne CALVET, et lit en séance le message qu'elle a fait parvenir :

« Encore une fois, je suis au regret de vous informer que je ne pourrai pas être présente le mardi 17 mai à votre réunion, et je vous demande de bien vouloir excuser mon absence auprès de l'assemblée, avec mes regrets. Je souhaiterais que soit portée à la connaissance du comité scientifique l'information suivante : dans le cadre d'une action de recherche formation en géographie intitulée « paysages, territoires et développement durable », dirigée par Mme Vergnolle Mainar, maître de conférences en géographie à l'UTM et au laboratoire GEODE (collègue de M. JP Métaillié), recherche qui a duré de 2007 à 2010, et à laquelle j'ai participé, a été étudié entre autres le « paysage » du nouveau rond point de St Lizier. Vous trouverez le résultat de ces travaux sur un site Internet à l'adresse suivante : <http://leychenne.free.fr/siterfpaysage/>. Parmi les « productions » (onglet en haut à droite) proposées en pdf, vous trouverez des exemples d'applications pédagogiques créées pour des élèves de collège (6^{ème} et 3^{ème}) en géographie et arts plastiques pour l'étude de ce rond point. Ce travail a déjà été présenté à M. Dedieu, maire de St Lizier. Je peux présenter ce travail de recherche au comité scientifique lors d'une prochaine réunion si cela intéresse le comité et si je suis disponible, bien sûr. Bien cordialement »

Suite à la proposition d'Anne Calvet, il est donc proposé de l'inviter à présenter ces travaux lors de la prochaine réunion du Conseil scientifique.

PRESENTATION PAR Florence GUILLOT des travaux de recherches sur les RELATIONS HABITATS/FORTIFICATIONS (XI-XVème siècle)

Les travaux présentés émanent d'un groupe de recherche qui travaille sur le thème de la morphologie des villages depuis 2004 sur les comtés de Foix, du Couserans et du Comminges. Les recherches sur la morphologie des villages se font à partir de textes, de cadastres et de prospections (dans les cimetières...). Ces éléments permettent de donner des indications sur l'origine du groupement villageois. A noter qu'en l'absence de grandes seigneuries ou de grandes abbayes, les textes sont peu fréquents sur le Couserans et le Castillonnais. A titre d'exemple, sur Seix, il faut attendre le roi de France pour disposer des premiers écrits.

Elle présente les différentes catégories de villages rencontrées sur ce territoire d'étude :

- Les villages casaliers ou villages à maisons groupées en quartiers autour d'activités sylvo-agro-pastorales. Ces villages se sont implantés avant l'an mil Les quartiers sont générés par des maisons de notables autour desquelles viennent s'agglomérer les habitations des personnes soumises. Il n'y a ni fortification, ni château. 70 % des villages de montagnes sont casaliers. L'église dans ces villages s'est implantée après l'implantation des quartiers, elle est donc souvent à l'extérieur du village.
- Les bourgs monastiques, sauvetés et bourgs prioraux : ce sont des bourgs formés par la présence d'une abbaye : les maisons s'agglomèrent autour de l'abbaye. C'est le cas du Mas d'Azil, de Saint-Girons...Il y avait un monastère par vallée et par évêché.
- Les villages ecclésiastiques : c'est l'église qui forme le centre du village autour de laquelle s'agglomère une couronne d'habitations. C'est le cas de St Félix de Tournegat, de St Martin d'Oydes...dans la plaine de l'Ariège. Ce type de village ne se rencontre pas dans le PNR. Il s'est mis en place lorsque l'abbaye était suffisamment puissante, ce qui n'est pas le cas en zone de montagne.
- Les villages castraux : il y en a un peu partout (Tourouse, Arignac...). Les personnes vivant dans ces seigneuries disposaient souvent de franchises. A noter que l'habitat d'aujourd'hui n'est pas implanté au même emplacement qu'il ne l'était au Moyen-Age. Alors que l'habitat existait déjà, certains châteaux se sont implantés sur des mottes pour essayer d'attirer les villageois et former des villages castraux. Certains ce sont soldés par des échecs : c'est le cas à Unjat, Montorgueil (Saurat), Montels...
- Les bourgs castraux : ce sont des bourgs où le seigneur a réussi à rassembler les villageois autour du château (Castillon-en-Couserans, Pailhès...) : l'urbanisation s'est développée aux XII et XIIIème siècles. Il s'agissait de bourgs plus commerçants et plus artisanaux (mentions de foires) que les villages castraux : le Seigneur y était plus puissant.
- Les Castelnaux et Bastides : fondés aux XIII et XIVème siècles, ces villages sont nés avec une charte de franchises et des allotissements. Ces villages se sont développés uniquement sur les zones de frontière entre les différents Comtés sur les zones mal peuplées (piémont) : La Bastide-du-Salat, Castelnaud-Durban, La-Bastide-de-Sérou (village castral ayant évolué en Bastide), Montjoie-en-Couserans...
- Les fortifications villageoises : durant la guerre de 100 ans, ce sont les villageois qui ont demandé à ce que soient construites des fortifications de protection : c'est le cas par exemple de Vicdessos et Campagne-sur-Arize et de nombreux villages de la plaine Ariégeoise. A Prades (à côté de Montailou), par exemple, le mur de fortification fait plus de 8 m de haut.

- Les villages polymorphes : c'est le cas de Lescure par exemple, composé d'une fortification ecclésiastique et d'un village castral.

Principales remarques issues des discussions :

Devant l'intérêt de cette présentation, les membres du Conseil scientifique demandent s'il est prévu une publication de ces travaux : un colloque aura lieu au mois de décembre sur ce thème. Il n'est pour l'instant prévu aucun ouvrage... mais les écrits d'historiens restent lisibles et compréhensibles -> Il est proposé au PNR d'étudier la faisabilité de réaliser un « beau livre » sur ce thème.

Sur des questions plus particulières, il est précisé que les fortifications de villages bourgs castraux ne sont pas distinguables, sur le terrain, de fortifications villageoises (demandées par les villageois en guise de protection) ou de murs de clôtures. C'est au travers des textes que ces distinctions sont faites.

S'agissant du village de Balagué : il date d'avant l'an Mil. La Tour Ste Catherine n'a été implantée qu'après (au XIII^{ème} siècle) sans réussir à rassembler les villageois. Philippe SAHUC précise qu'à Balagué, aux noms et prénoms des habitants, s'ajoutait le nom de la « **causa** », c'est-à-dire de l'unité agro-sylvo-pastorale.

En l'an mil, le terme « casal » signifie unité agro-sylvo-pastorale. Il ne sera relatif au « jardins » qu'à la fin du Moyen-âge. Quant aux grottes fortifiées, on pense qu'il s'agissait de casernes mais on ignore la raison d'un tel nombre.

PRESENTATION PAR Corinne EYCHENNE ET Laurence BARTHE DES RESULTATS DU PROJET DE RECHERCHE « A GOUTER »

Sophie SEJALON rappelle que Laurence BARTHE et Corinne EYCHENNE avaient proposé que le PNR des Pyrénées Ariégeoises soit particulièrement étudié dans le cadre du projet A GOUTER dont l'objectif est d'étudier la place de l'agriculture dans la gouvernance des territoires ruraux. Pour ce faire, l'équipe du PNR s'est prêtée au jeu de plusieurs entretiens sur 2 ans d'intervalle et a essayé, à chaque fois qu'elle y a pensé, d'inviter l'équipe de recherche à la restitution de travaux en lien avec l'agriculture.

Objectif : Analyser la redéfinition (suite à la réorientation des politiques agricoles et rurales depuis 2000) de la place de l'agriculture dans les dynamiques de développement des territoires ruraux (Pays, PNR...). Ce travail est réalisé sur les aires périurbaines de Toulouse et d'Albi et au niveau du massif pyrénéen.

Méthode utilisée : observation du fonctionnement du système d'acteurs, réalisation d'entretiens et d'enquêtes sur le terrain, analyse des dispositifs propres aux territoires impliquant le monde agricole, analyse des formes de partenariat (conventions...), analyse des représentations des territoires et des acteurs, analyse des dispositifs sectoriels mis en place sur le massif ...

Corinne Eychenne présente quelques chiffres concernant les aides apportées à l'agriculture en Ariège :

En Ariège les aides PAC représentent 45 millions d'euros dont 1 million apporté par le Conseil Général. 70 % de ces aides sont mobilisées sur le premier pilier de la PAC, c'est-à-dire sur de l'aide à l'ha ou « aide à la production ». 30 % de ces aides sont mobilisées sur le 2^{ème} pilier lié au développement rural (modernisation des exploitations, mesures agri-environnementales, économie rurale...). Sur ce 2^{ème} pilier, la contribution de l'Union Européenne est de 50 %, le reste est apporté par les collectivités territoriales.

Sur le PNR, le 2^e pilier représente 17 millions d'euros (dont 50 % apportés par l'UE) et touche 800 bénéficiaires. 60 % de ce montant est mobilisé par l'ICHN (Indemnité compensatrice des handicaps naturels) et 20 % par la PHAE (prime à l'herbe). En moyenne, chaque bénéficiaire du 2^e pilier reçoit 10800 €.

Les collectivités devant financer la contrepartie du 2^{ème} pilier de la PAC, elles ont par conséquent peu de marge de manœuvre en termes de politique agricole et rurale.

A noter qu'il existe peu de dispositifs « montagne » hormis les aides dédiées spécifiquement au pastoralisme.

L'intervention des territoires de projets (Pays, PNR) sur le volet agricole, quand il y a intervention, se fait toujours sur les aspects fonciers et qualité des produits.

C'est ce qui se fait aussi sur le PNR des Pyrénées Ariégeoises :

- un chargé de mission travaille spécifiquement sur le marquage des produits (Marque Parc) et le développement des circuits courts ;

- un projet sur le foncier agricole est en cours sur 9 communes du PNR (projet SAGECE présenté lors de la dernière réunion du Conseil scientifique).

Dans le cadre de l'étude sur les Pyrénées Ariégeoises, l'attention s'est surtout focalisée sur le volet agricole du Contrat de revitalisation. Ce volet a été fortement animé par le Conseil Général qui a segmenté le volet agricole en différents thèmes (lait/approvisionnement des cantines/foncier...). Chaque thème a été attribué à une structure intervenant sur le Département. Le PNR a été désigné coordonnateur du thème « approvisionnement des cantines en produits locaux » et la Fédération pastorale du thème « foncier » auquel le PNR est associé.

On remarque donc que le SMPNR, bien que structure très jeune, devient légitime sur les circuits courts et le foncier.

Une attention particulière a été développée sur les modalités d'organisation des partenariats pour chacun de ces thèmes. On remarque que c'est le PNR qui développe le plus de partenariats pour mener à bien le projet « approvisionnement des cantines ». A contrario, la Chambre d'agriculture qui a en charge le volet laitier, le fait sans aucun partenariat.

Principales remarques issues des discussions :

L'accent est mis sur l'opportunité, pour une jeune structure telle que le Parc, de répondre aux appels à projet. Ce sont les appels à projet PER (pôle d'excellence rurale) et Réseau rural régional qui ont permis de légitimer le PNR sur la filière bois (au travers du PER) et sur le foncier (au travers du projet SAGECE développé suite à l'appel à projet du réseau rural).

Quant aux questions sur les mesures de réintroduction de l'ours, Corinne Eychenne explique que le sujet est trop complexe pour qu'une position scientifique et dépassionnée puisse être prise. Un atelier d'étudiants travaille sur ce thème en ce moment : l'objectif est de les sensibiliser à aborder le problème de façon neutre dans le monde professionnel. A noter que les Pyrénées constituent le seul territoire où les mesures spécifiques aux « grands prédateurs » ont été rebasculées dans le Plan de Soutien à l'Economie Montagnarde (PSEM) en raison de la non acceptation des mesures d'accompagnement « ours ».

POINT SUR LES PROCHAINES RENCONTRES SCIENTIFIQUES

Sophie SEJALON rappelle l'ordre du jour des prochaines Rencontres scientifiques prévues les 15 et 16 octobre.

Pour la journée du 15 octobre, en raison de l'incertitude de résultats suffisants, il est décidé de supprimer l'intervention sur l'origine de la forêt de Sainte-Croix-Volvestre -> le programme de la matinée est donc revu (*Cf programme ci-joint*).

S'agissant des ateliers terrain, il est proposé par les membres du Conseil scientifique de réaliser les ateliers de manière chronologique de façon à ce que chaque intervenant puisse entendre les autres interventions.

Il est ainsi calé que chaque intervention de l'atelier terrain sera calibrée sur 20 minutes d'intervention et 20 minutes de réponses aux questions posées par les participants.

Les participants devront apporter un pique-nique tiré du sac.

Sophie SEJALON rappelle qu'en cas de mauvais temps, il faudra que les intervenants aux ateliers terrains préparent un power point à projeter en salle (salle des fêtes de Ganac).

Cf programme joint pour le pré-programme des ateliers.

Sophie SEJALON précise que, devant la difficulté de récupérer les textes des différents intervenants, cette année, il n'est pas prévu, à titre de test, de réaliser un fascicule compilant les différentes interventions sous forme de résumés. En revanche, il est toujours prévu de réaliser les actes des rencontres en salle sous forme sonore comme chaque année.

Il est proposé pour les années suivantes de :

- soit réaliser un fascicule avec le contenu des interventions (textes plus précis que des résumés accompagnés de références bibliographiques) ;
- soit de retranscrire sous forme écrite les actes du colloque (*Cf le prestataire du CSRPN*) ;
- soit de réaliser des actes sous forme vidéo.

Alain Mangin ajoute que la fête de la science aura lieu cette année du 12 au 15 octobre aux forges de Pyrène. Les rencontres scientifiques, dans leur programme, relayeront la fête de la science. De même, science animation, dans son programme ariégeois, relatera les Rencontres scientifiques.

A noter aussi, que les Assises nationales du Développement Durables sont organisées cette année par la Région Midi-Pyrénées les 13 et 14 octobre.

POINT SUR L'EDITION DE LA DEUXIEME LETTRE DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Alain Mangin rappelle que le principe des publications du Conseil scientifique est de travailler de manière pluridisciplinaire. Un groupe de travail s'est réuni suite à la dernière réunion du Conseil scientifique et a planché sur les textes : y ont participé Florence GUILLOT, Christian JUBERTHIE, Olivier GUILLAUME et Alain MANGIN.

Jean CLOTTE a également apporté sa contribution par écrit. *Cf document joint pour les contributions écrites revenues à ce jour*

Alain Mangin précise qu'il manque 2 thèmes à développer dans le cadre de cette publication :

- Le pastoralisme (par Corinne EYCHENNE)
- La flore et les habitats (il est demandé au Conservatoire Botanique de rédiger quelques lignes sur ce sujet).

Sophie SEJALON rappelle que le SMPNR n'a toujours pas de budget pour son programme d'action 2011 à ce jour ce qui explique le retard (graphique) pris sur cette lettre en l'absence de financements.

Il est demandé à ce que les textes manquants et corrections sur le document distribué soient envoyés à Sophie SEJALON (s.sejalon@parc-pyrenees-ariegeoises.fr) avant le 10/6.

PRESENTATION DU PROJET SICASSE PAR Sophie SEJALON et Olivier GUILLAUME

Sophie SEJALON et Olivier GUILLAUME relatent la participation du PNR au projet SICASSE en partenariat avec le laboratoire de Moulis et des entreprises privées. Il s'agit d'expérimenter un outil (type smartphone) permettant de guider l'utilisateur sur les lieux, et de guider sa main dans le cadre de photographies répétées de façon à prendre le même angle de vue, à utiliser le même zoom...que les photographies précédentes dans le cadre d'observatoires écologiques, paysagers...

Ce projet est aussi accompagné du développement d'un logiciel permettant d'automatiser les comparaisons des photographies et de calculer les évolutions de surfaces...

Ce projet sera mis à profit de l'OHM. Il s'agira de tester l'outil et l'évolution des paysages et des milieux au travers de photographies répétées à des dates différentes sur les étangs de Bassiès (évolution des milieux, des chemins, des paysages...), sur les étangs d'Arbu et sur le glacier d'Arcouzan pour en suivre son évolution.

Principales remarques issues des discussions :

Les principaux éléments de discussion ont porté sur la problématique de la qualité des images venant d'outils tels que les Smartphone. La résolution des images sera-t-elle suffisante pour pouvoir apprécier, à partir de photographies, l'évolution de milieux et de paysages ?

Il est proposé de tester cet outil (ultérieurement, car les sites de la phase test sont déjà arrêtés) sur le site de l'Isard où la progression des rhodoraies paraît néfaste à l'évolution des populations de Grand Tétrás sur ce site **et** où d'importants travaux de débroussaillage en motif de « peau de girafe » ont été faits il y a 10 ans, assortis d'un protocole de suivi de la dynamique végétale (relevés statistiques phytosociologiques), qui pourraient être utilement complétés par l'analyse d'images. Olivier GUILLAUME se déclare intéressé à ce que E. MENONI (ONCFS) et Laure BOURRAQUI (ONF) prennent contact à ce sujet..

LA PROBLEMATIQUE DE GAZ DE SCHISTE

Le PNR des Pyrénées Ariégeoises fait l'objet, comme l'ensemble des Pyrénées et de nombreux autres territoires de sondages sur les gaz de schistes. De nombreux PNR se sont émus de cette situation et la Fédération nationale des PNR a été amenée à écrire une motion.

Le SMPNR a pris quelques informations auprès de A.MANGIN et a présenté la motion de la Fédération des PNR en réunion de Bureau. Le Bureau a décidé de soutenir la motion de la Fédération et de se porter solidaire de territoires comme le Lubéron où les enjeux sont importants. Il a néanmoins demandé à ce qu'un éclairage par un scientifique soit fait en Comité syndical.

Le bureau a demandé notamment qu'il y ait un vrai débat sur l'avenir des politiques énergétiques.

Depuis, l'Etat a suspendu ces extractions mais sans abroger les permis de prospecter.

Alain MANGIN explique les éclairages qu'il a fournis au SMPNR concernant le gaz de schiste. Les étages géologiques susceptibles de fournir des gaz de schiste sont l'Autunien et le Toarcien. L'Autunien n'est pas présent en Ariège et le Toarcien ne le serait que dans le Volvestre ce qui n'assure en rien la présence de gaz.

Il est précisé que la fracturation des roches s'effectue sous une forte pression hydraulique et n'est pas polluante en soi. En revanche, c'est lors de la récupération des gaz après fracturation que sont injectés un certain nombre de produits chimiques polluants.

A noter que si un aquifère est présent dans le secteur, il se trouve à des profondeurs complètement différentes de la profondeur des forages pour les gaz de schistes (de 1000 à 2000m).

Les PNR des Grands Causses a organisé une conférence à Millau avec 2 spécialistes sur la question. Cette conférence a été entièrement filmée (*Cf fichier joint*) -> Il pourrait être proposé de diffuser ce film en Comité syndical (il dure 53 minutes).

Le Conseil scientifique ne souhaite pas participer au débat sur l'avenir d'une politique énergétique car il s'agit d'un choix de société : de quelle énergie a-t-on besoin ? Il est du rôle du Conseil scientifique d'éclairer les élus sur les avantages et les inconvénients de chaque technique mais le Conseil scientifique ne peut pas s'opposer à des explorations.

POINTS DIVERS

- Le PNR participe au concours national sur les Prairies fleuries qui vise à récompenser et valoriser le travail des agriculteurs qui ont réussi à faire de leur prairies des milieux ayant un bon équilibre agri-écologique. 2 membres du Conseil scientifique sont membres du Jury : Danièle MAGDA (INRA) et le Conservatoire botanique. 14 agriculteurs ont participé au concours et les membres du jury ont apprécié la qualité des prairies présentées.
- Claude BERDUCOU et Laurent LARRIEU ont proposé une conférence le 23 avril dernier sur les trésors vivants des vieilles forêts. Cette conférence a été organisée à Miglos, 60 personnes y ont participé. Devant le succès de telles conférences, ne faudrait-il pas reconduire l'opération en 2012 par un cycle de conférences thématiques disséminées sur l'ensemble du PNR ?
- Le SMPNR et l'ONF travaillent ensemble sur la réalisation de livrets sur les milieux et les paysages autour de refuges gardés de Montagne : les membres du Conseil scientifique qui souhaitent être associés à leur élaboration, aux groupes de travail et/ou à la relecture sont les bienvenus. Merci de faire part de votre volonté d'y contribuer dès à présent.

La prochaine réunion du Conseil scientifique est programmée fin août/début septembre avec à l'ordre du jour, entre autre :

- Une présentation d'Anne Calvet.
- Discussion sur les visuels graphiques des rencontres scientifiques.
- Une projection du film « un monde pour soi » réalisé par la Fédération des PNR.